

Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

République Française

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement Fête Patronale

Le maire de la commune de NOZEROY

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête patronale des 10 et 11 juin 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1

Le stationnement est interdit sur le parking place des Annonciades -côté GIE-ARTISANS CREATEURS. Les emplacements seront réservés aux forains à compter du vendredi 09 juin 2023 à 12h00

Le stationnement des véhicules sera rétabli après le départ des forains.

Article 2

Pour le bon déroulement de la fête, l'accès à la Place des Annonciades sera interdit par la Grande rue du samedi 10 juin de 18h30 au dimanche 11 juin à 01h00 et le dimanche 11 juin de 15h00 à 20h00. L'accès sera fermé à partir du 23 grande rue. Une déviation sera mise en place.

Article 3

Une signalisation sera mise en place par les organisateurs en collaboration avec les services de la Mairie.

Article 4

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargées, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A NOZEROY, le 23 mai 2023

Le Maire,

Dominique CHAUVIN

